

LES TEMPS MODERNES

ONT PUBLIÉ

69^e ANNÉE JUILLET-SEPTEMBRE 2014 N° 679

CLAUDE LANZMANN *Hamas : chantage et provocation*

LUC BOLTANSKI, ARNAUD ESQUERRE *La « collection », une forme
neuve du capitalisme. La mise en valeur économique du passé et ses effets*

GRÉGORY CORMANN *Sartre à Venise. L'homme qui allait vers le froid.*

Sur La Reine Albemarle ou le dernier touriste (1951-1952)

JACQUES LECARME *Sartre et Drieu : guerre des écrivains*

ISABELLE RABUT *Eileen Chang : Shanghai-Hong Kong,
métissage et mélancolie*

ANGEL PINO *Taiïwan, la littérature des villages de garnison*

CLAIRE ANGELINI *M le Maudit de Fritz Lang, en son temps
et dans le nôtre*

MARGARET MANALE *Hermann Röchling : un baron de fer allemand
en Lorraine (1914-1944)*

CHRONIQUES

JEAN GEOFFROY *« C'est parfait ». Les silences de l'hôpital*

CLOTILDE LEGUIL *Les nouveaux ennemis de la psychanalyse
au XXI^e siècle*

MICHELINE B. SERVIN *D'Athènes à Avignon, à la recherche
du théâtre*

320 P.

680-681

OCTOBRE-
NOVEMBRE
2014

Les Temps Modernes

D'après photo © Chip Somodevilla/Getty Images Europe/Getty Images/AFP.

M 2692 - 680-681 - 28,00 €

Les Temps Modernes

FONDATEURS

Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir

DIRECTEUR

Claude Lanzmann

69^e ANNÉE OCTOBRE-DÉCEMBRE 2014 N^{OS} 680-681

LE GENOCIDE
DES TUTSI
1994-2014
QUELLE HISTOIRE ? QUELLE MÉMOIRE ?

CNL
Centre national
du livre

A 14822

ISSN 0040-3075



ment en fonction de la sensibilité et des connaissances des journalistes, de la rédaction à laquelle ils appartiennent, ou des réseaux dans lesquels ils s'inscrivent. Plus fondamentalement encore, des journalistes français ont pu, à certains moments précis, être de véritables producteurs de mémoire, en consolidant par leur démarche d'enquête un récit relativement proche des faits quant aux modalités de préparation et d'exécution du génocide, aux rôles des différents acteurs ou aux conséquences de celui-ci. A l'inverse, quelques journalistes relayés souvent par des confrères peu scrupuleux ou mal informés véhiculent un récit alternatif et contribuent, volontairement ou involontairement, à un brouillage de la mémoire.

Face à la résurgence de ces discours et de récits mettant en cause certains des acquis récents de la science historique, plusieurs défis se posent désormais : 1) consolider le récit historique sur certaines dimensions de l'événement encore relativement mal connues et contribuer à diffuser les travaux de chercheurs, rwandais notamment, dont les publications ne touchent encore que le cercle restreint des spécialistes de l'événement⁷⁰; 2) rendre ce récit historique accessible au grand public par le biais de l'école, des médias ou d'événements de différentes natures qui pourront permettre de déconstruire un imaginaire sur le Rwanda et l'Afrique souvent favorable à la diffusion des idées de haine atavique, de réciprocité des massacres, de double génocide ou de fureur populaire; 3) travailler à l'élaboration d'un souvenir commun juste qui ne soit pas le fruit d'un rapport de force entre groupes aux intérêts stratégiques variés, mais qui corresponde à une mémoire respectueuse de la parole des rescapés, de la documentation accessible et de la confrontation des discours des différents groupes aux acquis de la recherche scientifique.

Dès lors, si le rôle des journalistes n'est pas d'écrire l'Histoire, il est sans doute de leur responsabilité collective de travailler activement à la confrontation de ces différents discours, à la déconstruction des paroles mystificatrices sur l'événement et à la consolidation d'une « mémoire vraie » du génocide.

François ROBINET

70. Nous pensons ici notamment aux recherches essentielles de Léon Saur, Raphaël Nkaka ou Jean-Paul Kimonyo.

Jean Chatain

LE NÉGATIONNISME, UNE CONSTANTE FRANÇAISE

Le génocide organisé contre les Tutsi du Rwanda, dernier en date du xx^e siècle, s'inscrit sur au moins un point dans le droit fil de l'extermination des populations arméniennes de l'Empire ottoman durant le premier conflit mondial comme de celle des Juifs et des Tziganes lors du second. Chaque fois, le négationnisme apparaît comme inhérent au génocide, comme son inévitable corollaire. Y compris dans sa phase préparatoire durant laquelle est érigé ce pilier de l'édifice : la mise en accusation de la future victime. Dès mars 1964, le premier président rwandais, Grégoire Kayibanda, d'origine hutu, prophétisait « la fin totale et précipitée de la race tutsi » en cas de tentative de retour des Tutsi exilés ayant fui les pogroms qui se répétaient depuis fin 1959 sous le colonialisme belge¹. Déclarés par avance auteurs de guerre, les Tutsi étaient ainsi murés dans un rôle de boucs émissaires, comptables de la haine cultivée à leur rencontre par les « pouvoirs hutu » de Kayibanda puis de Habyarimana. Une accusation « en miroir » (travestir la victime en bourreau en attribuant à l'Autre ce qu'on prépare contre lui), sous-jacente dans les discours du juge Bruguière ou de Pierre Péan, qui transforment le Front patriotique rwandais en véritable responsable et bénéficiaire des carnages racistes d'avril-juillet 1994. Cette accusation se retrouve bien évidemment comme argument central dans la défense de génocidaires avérés, tel le colonel Bagosora qui,

1. Discours cité dans l'ouvrage collectif dirigé par Josias Semujanga et Jean-Luc Galabert, *Faire face au négationnisme du génocide des Tutsi*, Izuba éditions, 2013.

à Arusha, en 1993, avait clamé devant des journalistes sidérés sa volonté de rentrer au pays « préparer l'apocalypse »...

« L'apparente confusion du discours qui mélange bourreaux et condamnés et qui finit par inverser les rôles en "victimisant" les assassins est une constante du discours révisionniste, observe Jean-François Dupaquier ². Ce qui apparaît étonnant dans le cas du Rwanda, c'est la précipitation et le cynisme de certains commentateurs, nous rappelant ainsi que l'Afrique est un des terrains d'impunité du discours de la haine. »

LA DÉSINFORMATION ORCHESTRÉE

Dans son livre consacré à la manipulation de l'information sur le génocide « rwandais », *Le Monde, un contre-pouvoir*?³, Jean-Paul Gouteux met surtout l'accent sur ce que l'on peut appeler la désinformation consciente et délibérée, celle qui résulte de la connexion directe entre médias et services français. Une manipulation acceptée qui consiste à diffuser une propagande en la revêtant des habits de l'information objective, recueillie « à chaud » sur le terrain, une propagande repeinte aux couleurs du reportage en quelque sorte.

Ex-dirigeant de la DGSE, Claude Silberzahn s'est montré quelque peu bavard une fois mis à la retraite. Evoquant l'importance des « correspondants » dans certaines rédactions de la presse nationale, il citait nommément deux « amis » du quotidien *Le Monde*⁴ : Jacques Isnard et Jean-Marie Colombani. Lesquels ont beaucoup écrit sur le Rwanda alors même que s'y déchaînait le génocide contre les Tutsi ; le second reprenant notamment à son compte la comparaison du Front patriotique rwandais avec les

2. Jean-François Dupaquier « Rwanda : le révisionnisme, poursuite du génocide par d'autres moyens » dans l'ouvrage collectif dirigé par Raymond Verdier, Emmanuel Decaux et Jean-Pierre Chrétien, *Rwanda. Un génocide du xx^e siècle*, L'Harmattan, 1995.

3. Jean-Paul Gouteux, *Le Monde, un contre-pouvoir ? Désinformation et manipulation sur le génocide rwandais*, L'Esprit frappeur, 1999.

4. Cf. Claude Silberzahn et Jean Guisnel, *Au cœur du secret*, Fayard, 1995. Cité par Jean-Paul Gouteux in *Un génocide secret d'Etat. La France et le Rwanda 1990-1997*, Editions sociales, 1998.

auteurs des massacres perpétrés au Cambodge (« *le FPR peut être assimilé à des Khmers noirs* », martelait alors le général Quesnot, chef d'état-major particulier du Président Mitterrand, thème qui, au *Monde*, sera conjugué régulièrement par Jean Hélène). Sous la plume de Colombani, cela devenait par exemple :

« Il n'y a pas les bons d'un côté, les méchants de l'autre : le FPR fait le vide autour de lui, est responsable de l'exode et ne veut laisser rentrer que les paysans au prétexte des récoltes, ce qui lui permet d'exclure le retour des intellectuels hutu : si cela était confirmé, cela rappellerait quelque chose, n'est-ce pas, du côté du Cambodge [...] ⁵. »

Sous le crayon de Plantu, cela donne aussi cet assez effarant dessin du numéro du 21-22 août 1994, à l'occasion de la fin de l'opération Turquoise : des militaires français grimant dans l'appareil qui allait les rapatrier ; au bas de l'échelle, le dernier se retourne vers un soldat rwandais à la casquette ornée du sigle FPR et, sourcil froncé et doigt levé, passe la consigne : « Et on est bien d'accord : plus de génocide !!! »

L'ancien SIRPA (Service d'informations et de relations publiques de l'armée, devenu aujourd'hui DICOD, Délégation à l'information et à la communication de la Défense) était également passé maître dans de telles manipulations. Il disposait pour cela d'un atout presque imparable, puisque c'est lui qui assurait aux journalistes la logistique. D'une part, il décidait donc de ce que ceux-ci verraient ou non ; de l'autre, il disposait d'un moyen de sanction immédiat en cas d'articles jugés déplaisants.

Certains journalistes en arrivent à intérioriser ces consignes implicites au point de s'autopersuader de leur bien-fondé. Début mai 1994, *Le Monde* publiait un reportage où il parlait des milliers de cadavres charriés par la rivière frontalière séparant le Rwanda et la Tanzanie. Spectacle observé depuis la rive tanzanienne, précisait-il, car, « de l'autre côté », le FPR s'était emparé du terrain et interdisait toute présence journalistique. Or, presque le même jour, était improvisée au pont de Rusumo, juste à la frontière, une conférence de presse avec le général-major Paul Kagame⁶. Y partici-

5. *Le Monde*, 23 juillet 1994.

6. Cf. *L'Humanité*, 6 mai 1994.

paient des médias représentant quatre pays : le Rwanda bien sûr (*Radio Muhabura*, la chaîne clandestine du FPR), l'Ouganda (*New Vision*), la Grande-Bretagne (Reuters et BBC), la France (*L'Humanité*). Ce qui n'empêche pas les mêmes journalistes précédemment cités d'assurer encore aujourd'hui que le FPR avait fait de la loi du silence son commandement absolu durant tout le déroulement de la guerre civile.

Une telle propagande consciente et acceptée par une large partie de la presse ne s'est évidemment pas arrêtée avec le génocide lui-même. Elle connut même une flambée avec l'épidémie de choléra frappant les camps de réfugiés érigés juste après, de l'autre côté de la frontière avec le Zaïre de Mobutu. Suscitant presque instantanément ce cri d'indignation et de colère de l'ancien président de Médecins sans Frontières, Rony Brauman :

« Qu'il était bon, ce choléra ! Si bon que d'Europe, d'Amérique et d'Asie ont alors accouru tous ceux que les massacres qui l'avaient précédé avaient à peine troublés [...] Quelle aubaine de voir un génocide transformé en vaste théâtre humanitaire où tous, rescapés, complices, innocents et bourreaux, prennent enfin la seule figure désormais convenable, celle de la victime⁷. »

Ajoutons à cette liste les militaires de l'opération Turquoise trouvant là une occasion inattendue et bienvenue de redorer un blason plus que terni par leurs comportements antérieurs et la poursuite des tueries racistes dans la « Zone humanitaire sûre » qu'ils étaient censés avoir érigée dans l'ouest du Rwanda⁸. Ainsi que le soulignera un peu plus tard une journaliste de RFI :

7. Rony Brauman, *Devant le mal. Rwanda : un génocide en direct*, Arléa, 1994.

8. Militaires qui, si besoin est, n'hésitent pas à recourir à l'intimidation pure et simple, ce qu'atteste la plainte en diffamation déposée par neuf officiers supérieurs contre la revue annuelle *La Nuit Rwandaise* (coéditée par Izuba et L'Esprit frappeur), « coupable » d'avoir diffusé sur son site un communiqué de la « Commission nationale indépendante chargée de faire la lumière sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsi de 1994 » constituée par Kigali. Les conclusions de cette commission, connues sous le nom de « Rapport Mucyo » (du nom de son président), ont fait l'objet d'un numéro spécial de *La Nuit Rwandaise*, n° 5, 7 avril 2011.

« Le choléra va servir à occulter le génocide et le Zaïre à occulter le Rwanda. Si les larmes de Margot sont bonnes pour l'audimat, elles sont également utiles comme écran à une politique menée en haut lieu, qui a su utiliser l'humanitaire pour masquer ses véritables enjeux, passés et présents [...], peu importe que bourreaux et victimes soient mêlés, que les seconds subissent encore les pressions ou les exactions des premiers sous la bonne garde des Français [...]. Finalement, la réalité du Rwanda, ce sera le choléra au Zaïre⁹. »

« UN » OU « DES » GÉNOCIDES ?

La volonté de laver l'Elysée de toute accusation de complaisance, voire de complicité, perdue aujourd'hui (il suffit pour cela de compulsurer les quelques mentions faites au génocide dans plusieurs manuels scolaires publiés depuis 1995¹⁰). En atteste la profusion d'articles ayant suivi les discours sur le « double génocide » très vite multipliés par le gouvernement de l'époque et, depuis, repris plus ou moins à leur compte par ceux qui lui ont succédé. Boubacar Boris Diop constate :

« Le génocide rwandais est sans doute le seul qu'on nie en le dédoublant [...] Est-il donc si difficile d'admettre que le génocide de 1994 a été l'œuvre d'hommes politiques rwandais connus, soutenus — en particulier — par des hommes politiques français bien identifiés ? Si l'on parle de ces derniers, ce n'est pas pour leur faire partager à tout prix cette culpabilité. Il se trouve juste que ces non-Africains tenaient le Rwanda, qui était tout sauf un pays indépendant. A notre époque, chacun sait tout de même ce que cela signifie. Prétendre le contraire, c'est se moquer du monde [...]»¹¹.

9. Danielle Birck : « La télévision et le Rwanda ou le génocide déprogrammé », *Les Temps Modernes*, n° 583, juillet-août 1995.

10. Sur cette question spécifique, nous renvoyons le lecteur à l'étude publiée par Jacques Schaff, « Le génocide des Tutsi du Rwanda dans les manuels scolaires français de 1995 à 2008 », *La Nuit Rwandaise*, n° 6, 7 avril 2012 (coéditée par Izuba et L'Esprit frappeur).

11. Boubacar Boris Diop, *L'Afrique au-delà du miroir*, éd. Philippe Rey, 2007.

Certains titres semblaient avoir vu venir le coup et préparé le terrain. Ainsi *L'Événement du jeudi* qui, une quinzaine de jours après le début du génocide, écrivait :

« La revanche des Tutsi pourrait être effrayante, l'horreur pourrait alors succéder à l'horreur¹². »

Au plus fort des carnages, cet hebdomadaire s'inquiétait de ce qui adviendrait si le pouvoir organisateur de l'extermination « ethnique » perdait la guerre civile relancée par celle-ci !

Dans les années suivant le génocide, certains médias tentèrent d'enfoncer le même clou. Début 1996, Stephen Smith publie une « enquête sur la terreur tutsi¹³ » où il proclame que « plus de 100 000 Hutu auraient été tués depuis avril 1994 ». Un document photographique choc vient en l'occurrence moins étayer l'accusation qu'éclairer la déontologie animant le journaliste : des enfants hutu affalés sur le sol et en premier plan une manche d'uniforme et une arme automatique pointée sur les gosses. Légende : « Des soldats tutsi sur les corps des victimes à Kibeho ». Or l'uniforme exhibé ne correspond pas : il est celui d'un Casque bleu et non d'un militaire de l'APR (Armée patriotique rwandaise, le bras armé du FPR) ! Peu importe au journal *Libération*, qui estime que le lecteur français sera bien incapable de faire la distinction...

Exemple extrême, le livre de Pierre Péan¹⁴ qui en arrive à soutenir que le nombre de victimes hutu fut très supérieur à celui provoqué par les massacres de familles tutsi, ces derniers étant par ailleurs analysés non comme un génocide organisé, planifié, mais comme la conséquence des réactions d'affolement et de colère des populations hutu majoritaires suite à l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana.

Une remarque concernant cet ouvrage qui, lors de sa parution, bénéficia d'une campagne de promotion exceptionnelle pour un tel sujet. L'insinuation raciste visant un auteur en lieu et place du commentaire critique de son œuvre était un vieux truc de l'extrême

12. *L'Événement du jeudi*, 20 avril 1994.

13. *Libération*, 27 février 1996.

14. Pierre Péan, *Noires fureurs, Blancs menteurs*, Mille et une nuits, 2005.

droite française d'avant-guerre : signant François Vinneuil ses articles sur le cinéma, Lucien Rebatet expliquait ainsi qu'il ne fallait pas s'étonner de voir René Clair filmer à gauche, n'avait-il pas une compagne juive ? Le procédé n'a pas disparu avec l'auteur de *Mémoires d'un fasciste*, comme l'atteste son ouvrage *Noires fureurs, Blancs menteurs*, où, en guise de réfutation des travaux de Jean-François Dupaquier ou de Jean-Paul Gouteux sur le génocide de 1994 au Rwanda et sur les responsabilités françaises en ce domaine, Péan déclare en substance que ces deux hommes sont d'une partialité flagrante, puisque chacun est « marié avec une Tutsi ». Leur mauvaise foi est donc patente, au point qu'il lui apparaîtrait inutile d'entrer dans le détail des documents présentés et analysés par les écrits sur lesquels il entend ainsi jeter l'anathème. De même pour ce qui concerne le récit de Roméo Dallaire¹⁵, le général canadien à la tête des Casques bleus basés au Rwanda lorsque se déclenchèrent les massacres, les 6 et 7 avril 1994 : ce dernier n'aurait pas été indifférent au charme des femmes tutsi, que vaut dès lors son témoignage ? Ce n'est évidemment plus le cas lorsque Pierre Péan présente les déclarations de militaires français ayant pris part à l'opération Turquoise, quitte à ignorer froidement certains témoignages et documents contenus dans les annexes du rapport de la pourtant peu combative Mission d'information de l'Assemblée nationale présidée par Paul Quilès¹⁶. Et ne parlons même pas de cette autre source d'information que constituent les travaux de la Commission d'enquête du Sénat belge. Par contre, au fil des chapitres, vous avez droit à de multiples petites phrases sur la jalousie et la mesquinerie de Bruxelles envers Paris. C'est bien connu : par essence, le Belge est perfide. Surtout lorsqu'il est question de l'Afrique des Grands Lacs où il fut historiquement en compétition avec l'impérialisme français.

15. Roméo Dallaire, *J'ai serré la main du diable*, Libre Expression, Québec, 2003.

16. *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)*. Quatre tomes. Assemblée nationale, Mission d'information sur le Rwanda enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 15 décembre 1998.

SI NÉCESSAIRE, LA LOI DU SILENCE

Relais de la propagande gouvernementale, les médias tombent aussi dans le pur et simple refus d'informer. Ainsi une date essentielle est régulièrement ignorée par la majorité des chronologies qui y sont publiées : le 21 avril 1994, donc au cours du premier mois d'un génocide qui allait se prolonger sur une centaine de jours, la France votait au Conseil de sécurité la résolution 912 suspendant l'action des Casques bleus (MINUAR) et réduisant leur présence sur le terrain à un effectif à peine symbolique de 270 hommes. En revanche, ces mêmes médias ont servi de caisse de résonance aux déclarations mensongères ultérieures, d'origine ministérielle, diplomatique ou militaire, assurant que Paris avait été « seul à plaider pour le maintien des Casques bleus au Rwanda et à réclamer des renforts » (*Le Monde*, éditorial du 31 mars 1998) ou stigmatisant les « sommets de lâcheté et de cynisme » (selon l'expression de l'ambassadeur Jean-Bernard Mérimée lors de son audition par la Mission d'enquête parlementaire, le 23 juin 1998) atteints par le Conseil de sécurité alors que « le gouvernement français, à l'époque, ne pouvait pas faire grand-chose »... Cette contre-vérité flagrante est devenue au fil du temps parole d'évangile dans notre pays, et plus personne ne semble éprouver le besoin d'aller y regarder de près.

Autre exemple choisi dans une période plus récente : fin de l'été 2007, l'Assemblée rwandaise adoptait une loi d'abolition de la peine de mort. Dans les médias français, le silence radio fut (et reste) quasi unanime, de même que l'AFP n'a alors consacré aucune dépêche un tant soit peu fouillée à une réforme qui modifiait pourtant sérieusement les relations entre nos deux pays en matière judiciaire.

En effet, l'existence de la peine capitale était évoquée par Paris comme justification du refus d'extrader des personnes réfugiées dans notre pays et poursuivies par Kigali pour leur rôle durant le génocide. Le cas le plus célèbre est sans doute celui de Wenceslas Munyeshyaka, prêtre de l'église Sainte-Famille à Kigali lors des massacres organisés après le 6 avril 1994, aujourd'hui responsable d'une paroisse de Normandie. La demande d'extradition de Kigali le concernant remontait à plus de dix ans. Elle avait toujours été refusée au motif que le Code rwandais admettait la peine de mort et que la Loi française interdisait l'extradition de toute personne

susceptible de se la voir infligée. L'argument ne saurait plus désormais être utilisé, mais le père Wenceslas réside et officie toujours en France, sans que Paris puisse désormais étayer son refus par le moindre argument formel. D'où la nécessité d'occulter la nouvelle loi rwandaise.

Cette technique de désinformation par omission ne concerne pas seulement le Rwanda, mais — héritage d'un passé colonial qui ne veut pas mourir — est courante pour ce qui concerne l'Afrique en général, fréquemment traitée avec une désinvolture que l'on n'oserait manifester pour aucune autre partie du monde. Un exemple éclaire le caractère délibéré de tels mutismes qui ne doivent rien à une quelconque distraction professionnelle mais tout à une volonté politique ; il concerne cette fois non plus le Rwanda, mais Djibouti. Durant une partie des années 1990, en direction de la presse étrangère, le responsable à la communication du Président Hassan Gouled n'était pas un Djiboutien, mais un Français auparavant employé au ministère de la Coopération. Le correspondant de l'AFP en charge de ce pays n'était pas un Français, mais un Djiboutien tout droit venu de la Présidence. La boucle était bouclée et le verrouillage de l'information garanti¹⁷, concernant un pays qui est certes l'un des plus petits du continent, mais qui n'en accueille pas moins la première base militaire française à l'étranger et qui présente un intérêt géostratégique tellement évident que cette base française est désormais doublée d'une base américaine installée au camp Lemonnier au nom de la « guerre contre le terrorisme ».

HORS DU PRÉ CARRÉ...

Un autre élément a joué dans la systématisation de telles techniques de manipulation dans le cas du Rwanda : l'ignorance massive des médias français concernant ce pays, ex-colonie belge. Le Rwanda, certes pays francophone, ne faisait pas partie de l'ancien « pré carré » français, le seul que les « spécialistes » de la presse écrite, de la radio et de la TV, connaissaient personnellement. Au

17. Cette tactique du silence peut se doubler, si nécessaire, du recours au mensonge pur et simple. Cf. dans le cas de Djibouti, l'enquête sur l'assassinat du juge Borrel (octobre 1995).

point qu'en avril 1994, ils furent nombreux à vérifier sur un atlas où se trouvait exactement ce pays sur lequel ils devaient s'exprimer toutes affaires cessantes. Il faut dès lors parler de désinformation par mise à profit de l'inculture journalistique dans ce cas précis. Pour nombre de reporters, le continent africain se limite aux ex-colonies françaises. Or ils se trouvaient dans l'obligation d'écrire ou de parler sur un pays dont, généralement, ils ignoraient tout encore la veille ! Dès lors, il devenait facile de leur tenir la plume ou le micro. Il suffisait de leur communiquer les informations et les repères qui leur permettaient de préserver intacte leur image de marque de « connaisseurs spécialisés ». En particulier en contrôlant ceux diffusés par l'AFP et que tous reprenaient hâtivement en veillant à leur donner la tournure d'une analyse personnelle. D'où la grande réceptivité de nos médias à la propagande ethniciste, au discours sur l'antagonisme traditionnel Hutu-Tutsi générant une pluie de lieux communs en guise de commentaires (« comme les Capulets et les Montaigus, les Hutu et les Tutsi ne s'aiment guère », annonçait un article du *Monde* dès le 7 octobre 1990, quelques jours après le début de la guerre civile)... « Tenir » l'agence régionale de l'AFP permettait d'orienter dans le sens voulu l'essentiel de l'information diffusée dans notre pays.

Dans le cas de la presse de province, un tel goulet d'étranglement devient absolu, le titre concerné se limitait le plus souvent à colliger les dépêches de l'agence. Ces dernières sur toute la période concernée suggéraient quotidiennement « le » thème attendu. Dix fois par jour on vous répétait que les Hutu sont majoritaires et les Tutsi minoritaires¹⁸ et que les guerres Hutu-Tutsi remontent à la nuit des temps, en évitant soigneusement de rappeler que les premiers pogroms racistes ne datent que de la seconde moitié du xx^e siècle (ils se produisirent fin 1959, en pleine période de domination belge). A *fortiori*, un silence total sur la série de massacres ayant marqué les années 1990-1993, ceux que Jean-Pierre Chrétien, entre autres, a désignés comme autant de « répétitions générales du génocide ». Répétitions organisées et perpétrées sous les yeux des soldats français déjà présents dans le cadre de l'opération Noroît

18. « Le Président Habyarimana représentait à Kigali une ethnie majoritaire à 80 % ; il était reconnu par tout le monde », répétait encore François Mitterrand dans l'entretien accordé au *Figaro* du 9 septembre 1994.

décidée fin 1990 par l'Elysée pour sauver les FAR (Forces armées rwandaises) de la déroute suite à l'offensive lancée par l'APR (Armée patriotique rwandaise).

Dix fois par jour également, vous appreniez à la lecture de ces dépêches, que Paul Kagame était le « général tutsi » du FPR ; par contre les rares fois où le nom d'Alexis Kanyarengwe était évoqué, c'était pour le présenter comme le président du « parti tutsi FPR », gommant ainsi le fait que lui-même était hutu. Pas étonnant que les médias aient entonné en permanence le refrain d'une « guerre raciale », malédiction traditionnelle du monde africain, incompréhensible pour le monde européen et sa tradition cartésienne !

Certains tics de vocabulaire d'origine élyséenne se généralisant ensuite à la quasi-totalité des médias illustrent ce mécanisme d'imprégnation. Soulignant que, parmi les centaines de milliers de victimes faites au cours de ces mois d'avril à juillet, figurent de très nombreux Hutu, déclarés complices de la minorité tutsi, Jean-Pierre Chrétien dénonçait d'abord, en cet été 1994, le silence observé par l'essentiel des titres français à leur sujet :

« L'intelligentsia rwandaise, toutes "ethnies" confondues, a été décapitée, notamment dans le sud du pays, à l'instigation des sbires de la faction nordiste au pouvoir depuis vingt ans [...] »

Comment intégrer cette déferlante d'assassinats politiques ciblés dans un schéma uniquement conçu pour diffuser « l'image d'Epinal de l'antagonisme ethnique » ? La clé de la paix, assurait alors Paris, pourrait être entre les mains des « Hutu modérés », situés quelque part entre les Hutu extrémistes du gouvernement autoproclamé le 8 avril 1994 et les Tutsi du FPR « assoiffés de revanche ». Que signifie être « modéré » sur de telles bases ?, s'interrogeait Jean-Pierre Chrétien.

« Une identité, quelle qu'elle soit, ne se dose pas. La modération porte sur des opinions idéologiques et politiques et non sur la forme (supposée) du nez. Au Rwanda, la crise a révélé des bourreaux et des victimes, des fascistes et des démocrates, par-delà les clivages archaïques remis en scène par un pouvoir totalitaire [...] Les théoriciens de la "modération" s'effarouchent quand on parle de rééducation. Ce pays a pourtant besoin d'une véritable désintoxication du racisme. La reconstruction de la démocratie

passer par la promotion d'une nouvelle citoyenneté. Cette culture politique est représentée par un gouvernement (qui venait d'être officiellement formé le 19 juillet 1994, après l'abandon de Kigali par le camp génocidaire, *ndlr*) dont la majorité est composée de rescapés de l'opposition intérieure, alliés au FPR. Plus des trois quarts des ministres et le président sont des Hutu. On y trouve l'ancien procureur Nkubito, une des lumières de la défense des droits de l'homme depuis des années. Où classe-t-on ces Hutu ? Ils ne sont pas modérément démocrates [...] ¹⁹. »

Autant dire que la substitution du qualificatif « modéré » à celui de « démocrate » n'est pas une simple question de mots. Elle contribue à vider l'analyse du génocide et de la guerre civile de tout contenu politique pour les réduire à une dimension strictement « ethnique » dont, encore une fois, l'apparition se perdrait dans une nuit immémoriale. Et contre laquelle personne ne pouvait et ne peut toujours rien.

Comme le disait alors Charles Pasqua devant les caméras de télévision : de tels massacres, « ils ont l'habitude » ! Ou encore le Président François Mitterrand qui confiait à des proches, si l'on en croit *Le Figaro* du 12 janvier 1998 : « Dans ces pays-là, un génocide ce n'est pas trop important ! » Le chef de l'Etat avait, lui, veillé à s'exprimer hors caméra, mais lesdits proches étaient là pour répercuter la pensée élyséenne auprès des éditorialistes. Certains étaient d'autant plus demandeurs qu'ils en étaient réduits à cacher leur manque de repères par des émois littéraires à la limite du supportable, tel l'académicien Jean d'Ormesson prévenant ses lecteurs :

« Sortez vos mouchoirs : il va y avoir des larmes. Ames sensibles s'abstenir : le sang va couler à flots sous les coups de machette [...] Ce sont des massacres grandioses dans des paysages sublimes [...] ²⁰. »

19. Jean-Pierre Chrétien, « Hutu modérés ou démocrates rwandais ? », *L'Humanité*, 5 août 1994.

20. *Le Figaro*, 19-20 juillet 1994.

DES À PEU PRÈS MINISTÉRIELS

A noter que, des années après le génocide, certains officiels français maintiennent toujours imperturbablement le même langage que durant la période d'avril-août 1994. Témoin, *Le Retour du Mwami*, cet ouvrage rédigé par Bernard Debré, ministre de la Coopération lors de l'opération Turquoise, sous-tendu par une dénonciation de la « conspiration tutsi » aux couleurs de l'obsession ²¹. La désinvolture envers la réalité y est totale. Ainsi de la charge contre les accords d'Arusha (signés le 4 août 1993), définis comme inapplicables par essence, ne serait-ce que parce qu'ils préconisent, « entre autres idioties » (*dixit* Bernard Debré), la nomination d'un Premier ministre tutsi (donc, selon la logique de notre ancien ministre de la Coopération, un membre ou sympathisant du FPR), ce qui ne pouvait conduire qu'à la paralysie politique et institutionnelle, à « un blocage structurel de toute initiative gouvernementale »...

Le Premier ministre en question devait être Faustin Twagiramungu, un Hutu, membre du MDR ²², formation issue de l'ancien parti de Grégoire Kayibanda sous la Première République. Dans l'attente de l'application pleine et entière des accords d'Arusha et de l'entrée en fonction de Faustin Twagiramungu, le choix porta sur une femme, Agathe Uwilingiyimana, laquelle sera assassinée avec son époux par la Garde présidentielle le 7 avril 1994. Elle aussi venait du MDR et était d'appartenance hutu. Sans doute notre ex-ministre compte-t-il, pour faire passer son message, sur la méconnaissance générale de ses lecteurs français (les seuls qui, pour des raisons politiques évidentes, semblent l'intéresser) concernant l'histoire et la vie politique rwandaises.

Le 12 janvier 1995, Bernard Debré, toujours en charge de la Coopération, avait proclamé que la grande idée de son ministère

21. Bernard Debré, *Le Retour du Mwami* (entendez : du monarque tutsi), Ramsay, 1998.

22. Mouvement démocratique républicain issu du parti présidentiel sous la Première République, celle de Kayibanda. Principal parti d'opposition à la fin de la Seconde République (Habyarimana), mais éclaté en deux tendances, dont celle dite *Hutu power* qui participa activement au génocide.

« est d'avoir une politique lisible au Rwanda ». Le moins que l'on puisse dire est que ni son action politique, ni ses écrits ultérieurs n'y ont contribué ! Quant à son prestige de « spécialiste », il risque d'être amoindri par certaines perles de culture émaillant ses diverses publications sur la région des Grands Lacs, comme lorsqu'il vous apprend que l'actuel chef de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, est le... frère de son prédécesseur Laurent-Désiré Kabila²³ !

DU BAMILÉKÉ CAMEROUNAIS AU TUTSI RWANDAIS

Cette utilisation de l'ethnisme comme alpha et oméga de toute analyse politico-sociale africaine est aussi vieille que le colonialisme français lui-même. L'une des personnalités les plus officiellement encensées de son histoire, Joseph Gallieni, formulait jadis ce principe :

« S'il y a des mœurs et des coutumes à respecter, il y a aussi des haines et des rivalités qu'il faut démêler et utiliser à notre profit, en les opposant les unes aux autres, en nous appuyant sur les unes pour mieux vaincre les autres » [...]. »

Le discours raciste à la Gobineau ou à la Vacher de Lapouge dominait à l'époque des conquêtes de la seconde moitié du XIX^e siècle, et c'est l'image de la société africaine conçue comme une mosaïque ethnique qui fut adoptée par les administrateurs coloniaux et servit de socle à leur gestion. Ils veillaient soigneusement à mettre lesdites ethnies en compétition permanente pour mieux assurer leur domination sur l'ensemble des populations concernées. Quitte à donner de ces ethnies des définitions à l'emporte-pièce reflétant moins leur réalité historique et culturelle que les stéréotypes racistes véhiculés par la mentalité coloniale.

En témoigne le discours censé « expliquer » l'intervention militaire française conduite au Cameroun, entre 1955 et 1970, contre les maquis de l'Union des populations du Cameroun (UPC), tour à tour qualifié de « parti bassa », puis de « parti bamiléké »,

23. Cf. Bernard Debré, *La Véritable Histoire des génocides rwandais* (p. 187), Jean-Claude Gawsewitch Editeur, 2006.

mais toujours défini comme une formation mono-ethnique²⁴. Une Zone de pacification du Cameroun (ZOPAC) était créée le 9 décembre 1957. Sous la direction du lieutenant-colonel Lamberton, disciple de Lacheroy²⁵ et de Trinquier, théoriciens de la « guerre révolutionnaire » telle qu'alors expérimentée en Algérie. Chef de la ZOPAC, le lieutenant-colonel Lamberton produisait en 1960 une « étude » dans la *Revue française de Défense*, qui vaut d'être citée tant elle annonce le discours développé plus tard sur le Rwanda. On apprenait dès son introduction :

« Le Cameroun s'engage sur les chemins de l'indépendance avec, dans sa chaussure, un caillou bien gênant. Ce caillou, c'est la présence d'une minorité ethnique : les Bamiléké, en proie à des convulsions dont l'origine ni les causes ne sont claires pour personne [...] Sans doute le Cameroun est-il désormais libre de suivre une politique à sa guise et les problèmes bamiléké sont du ressort de son gouvernement. Mais la France ne saurait s'en désintéresser : ne s'est-elle pas engagée à guider les premiers pas du jeune Etat ? »

Dans cette optique pseudo-anthropologique, le Bamiléké, qualifié de « Soudanais » égaré en pays bantou, devient un Camerounais non « authentique » cherchant à imposer sa loi aux autres Camerounais, seuls « authentiques », et donc seuls à mériter ce nom. Une façon de substituer au concept de majorité politique celui de majorité ethnique qui, fin 1990, au Rwanda servira à l'Elysée pour justifier une certaine opération Noroît : il suffisait cette fois de parler du Tutsi « nilotique », corps étranger dans un pays également de tradition bantou. En fait l'approche « ethniste » n'est là que pour

24. Voir Jean Chatain, Augusta Epanya, Albert Moutoudou, *Kamerun, l'indépendance piégée*, L'Harmattan, 2011.

25. Dont la conférence « Guerre révolutionnaire et arme psychologique » a été prononcée le 2 juillet 1957 devant 2000 officiers de réserve réunis dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Le texte affirme notamment l'importance cruciale de la maîtrise de l'information. Il a été publié par *La Nuit Rwandaise* (coéditée par Izuba et L'Esprit frappeur), n° 6, 7 avril 2012. Dans leur présentation rédigée pour la deuxième édition de ce numéro, Yves Cossic et Jean-Luc Galabert relèvent deux lacunes révélatrices de la démarche : « la raison d'être des insurrections (l'humiliation coloniale) et la fin assignée à leur répression (le maintien de cet ordre indigne) ».

donner un habillage « moderne » au vieux discours raciste hérité de la colonisation et figeant les identités africaines en des caricatures qui s'avéreront souvent meurtrières, et pas seulement au Rwanda...

Dans les deux cas — Cameroun 1960, Rwanda 1994 —, on parlera de « guerre ethnique » aux origines immémoriales, ce qui permettra de convaincre le lecteur français que « les massacres font partie de la normalité africaine²⁶ » pour mieux peindre aux couleurs de la fatalité et de l'irrationnel des conflits très contemporains dont on s'efforce ainsi de nier le caractère fondamentalement politique. Et, dans ces deux cas, l'argument sera repris comme vérité d'évidence par nombre de commentateurs professionnels. A terme, l'utilisation des médias comme relais d'un discours gouvernemental est appelée à devenir réciproque. Ainsi Bernard Debré, depuis la publication du livre de Pierre Péan, répète à qui veut l'entendre qu'il s'agit là d'un ouvrage « définitif » qui confirme pleinement ses diagnostics politiques personnels. Le cercle vicieux est parfait : le journaliste fait sien le discours ministériel ; l'ancien ministre s'émervaille de voir à quel point les « investigations » du premier viennent au secours de sa propre pensée. Et tout le monde de s'entre-congratuler.

Jean CHATAIN

26. Selon l'expression employée par Jacques Morel dans son monumental ouvrage d'investigation, *La France au cœur du génocide des Tutsi* (coédité par Izuba et L'Esprit frappeur, 2010).

Géraud de Geouffre de La Pradelle

COMPLICES DE L'INAVOUABLE DEVANT LES TRIBUNAUX

On ne présente pas Patrick de Saint-Exupéry, célèbre journaliste, titulaire — entre autres — du prix Albert Londres. Présent au Rwanda pendant le génocide, et notamment lors de l'opération Turquoise, en qualité de correspondant du *Figaro*, il fut témoin de certains aspects de l'implication française dont il rendit compte dans ses papiers. A Moscou, près de dix ans plus tard, il entendit M. de Villepin, alors ministre des Affaires étrangères, évoquer à la radio « les » génocides rwandais et entreprit de lui répondre en se fondant sur sa propre expérience. A cette fin, il publia *L'Inavouable. La France au Rwanda*¹.

Fort critique de la politique française et du comportement de certains chefs de guerre, ce livre ne fit pas l'objet de la moindre action en justice. En revanche, ses positions suscitèrent les vénémeuses réactions médiatiques et littéraires de défenseurs de « l'honneur de la France », en particulier de militaires².

Pris tout spécialement à partie dans le dernier chapitre d'un livre de Pierre Péan, *Noires fureurs, Blancs menteurs*³, livre qui l'accusait de « manipulations », il répliqua dans l'introduction d'une seconde édition de *L'Inavouable*. Cette fois, l'ouvrage était

1. Editions Les Arènes, mars 2004.

2. Voir Jacques Hogard, *Les larmes de l'honneur*, éd. Hugo et Cie, octobre 2005 ; Jean-Claude Lafourcade, *Opération Turquoise*, éd. Perrin, mars 2010 ; Général Didier Tazuin, *Rwanda. Je demande justice pour la France et ses soldats*, éd. Jacob-Duvernoy, mars 2011.

3. Editions Mille et une nuits, novembre 2005.